



APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT (Services de consultation – Sélection d'un consultant individuel)

Sélection d'un consultant individuel en tant que technicien en génie civil pour les structures de bâtiments et les services d'entretien

Référence 1 : ECW/ADM-MAINT/TCE/24-10/dy

1. La Commission de la CEDEAO a l'intention de consacrer une partie de son budget au financement d'un contrat de service pour la sélection d'un consultant individuel devant servir de technicien en génie civil pour les structures de bâtiments et les services d'entretien.
2. Sous la supervision générale du Chef de l'Unité de la Maintenance de la Commission de la CEDEAO, le consultant aura à assurer l'exécution des tâches quotidiennes pour aider à renforcer la capacité de ladite unité à assurer le suivi des constructions et à relever les nombreux défis liés à la maintenance.
3. Les services de consultation ("les services") comprennent les produits livrables énumérés au paragraphe 4 ci-dessous et le contrat sera d'une durée d'un (1) an à compter de sa date de signature, avec possibilité de renouvellement à la suite d'une évaluation satisfaisante.
4. Tâches et responsabilités du consultant : Le consultant aura à assumer les tâches suivantes :
 - Interprétation de plans de construction et de spécifications pour les travaux de construction ;
 - Maintenance de bâtiments en blocs, en briques et en béton structurel ;
 - Maintenance de portiques en bois et en acier et des structures de toiture à fermes ;
 - Services d'installation électrique et mécanique (climatisation, eau, réseau informatique et téléphone, générateurs, services anti-incendie) dans les bâtiments de moindre hauteur ;
 - Travaux de bétonnage, y compris l'utilisation de béton de masse et de béton structurel ;
 - Mesure et contrôle de la qualité dans la construction et l'entretien des bâtiments ;
 - Gestion du site en vue d'y garantir la sécurité du public et du personnel participant aux travaux de construction ;
 - Conduite des activités de planification de projet, des interventions correctives programmées et non programmées, y compris la définition de l'étendue des travaux, l'élaboration de calendriers, la collecte des devis et des coûts pour les activités d'entretien des bâtiments ;
 - Exécution de toutes autres instructions qui pourraient être données par le Chef d'Unité ;
 - Préparation de rapports sur les activités de surveillance/inspection.
5. La Commission de la CEDEAO invite par conséquent les consultants Individuels éligibles ("consultants") à indiquer leur intérêt à fournir les services requis. Les intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience requises pour exécuter lesdits services. *Les critères de présélection sont les suivants :*

Qualifications académiques

- Être titulaire d'un DNS ou d'un BAC+2 en génie civil ou de tout autre diplôme équivalent d'une université reconnue et être membre d'une institution professionnelle.



Expérience professionnelle

- Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience dans la construction ou l'entretien de bâtiments, selon les normes nigérianes, britanniques ou américaines de conception ;
- Avoir accompli au moins deux (2) missions similaires en tant que technicien en génie civil pour les structures de bâtiments et les services d'entretien ;
- Justifier d'une expérience similaire en tant que technicien en génie civil ou à des postes similaires dans le cadre d'essais en laboratoire de sols, de béton et de produits bitumineux afin de garantir la conformité aux spécifications énoncées ;
- Posséder de solides compétences informatiques (suite Microsoft Office) et avoir une parfaite connaissance des logiciels pertinents liés à l'administration de base.

Connaissances linguistiques

- Les consultants individuels doivent parler couramment (à l'oral et à l'écrit) l'une des langues officielles de la CEDEAO (anglais, français ou portugais). La connaissance pratique (à l'oral et à l'écrit) de l'une des deux autres constituerait un avantage.

Les consultants individuels intéressés sont invités à se rapporter à **l'article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO ("Infractions commises par les candidats, soumissionnaires et attributaires")**, qui fournit des informations sur les pratiques frauduleuses ou de corruption dans le cadre de la concurrence ou de l'exécution d'un marché. Par ailleurs, ils sont invités à se référer aux informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liés à cette mission, figurant à **l'Article 119 du Code des marchés révisé de la CEDEAO**.

6. La sélection des consultants s'effectuera conformément *aux critères définis à cet effet* dans les Directives relatives au choix des Consultants. Les candidats présélectionnés seront soumis à un entretien pour le poste.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses électroniques ci-dessous pendant les heures de service : **Du lundi au vendredi de 9h00 GMT+1 à 17h00 GMT+1.**

Email : sbangoura@ecowas.int, avec copie aux emails suivants : ikkamara@ecowas.int; chigoziehenryuchendu@gmail.com; yderra@ecowas.int.

7. Les manifestations d'intérêt (**1 original et 3 copies**) doivent être remises sous plis fermé et porter clairement la mention "**Sélection d'un consultant individuel pour servir de technicien ingénieur en électricité pour les installations électriques et les services de maintenance de bâtiments**" à l'adresse ci-dessous au plus tard **le Lundi 14 novembre 2022 à 11h00 (GMT+1), heure du Nigéria.**

8. La boîte d'appel d'offres de la CEDEAO est située à **la Direction de l'Administration Générale, Division de la passation des marchés, 1^{er} étage, Commission de la CEDEAO, 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P. M. B. 401 Abuja Nigeria.**

Veillez noter que les soumissions électroniques sont acceptées et doivent être envoyées aux adresses électroniques indiquées ci-dessus.

Commissaire, Services internes